



## Risques liés aux activités

# Les végétaux

Écologie, connaissance et culture de plantes font partie des apprentissages à l'école primaire. Le végétal peut permettre de protéger des nuisances et des vents dominants. Il peut servir de point d'ombre, de lieu de rencontre, d'élément de jeu, voire d'appareil à grimper. Le jardinage est recommandé pour sensibiliser les enfants aux cycles naturels. Si aucun texte réglementaire n'existe en ce domaine, il est conseillé de s'assurer que les plantes introduites dans l'école ne présentent pas de toxicité et qu'elles sont régulièrement entretenues.

La réponse à une question écrite parue dans le BOEN n° 24 du 14 juin 1984 attire l'attention sur la protection du milieu scolaire en ce qui concerne les fleurs, graines et arbres qui présentent un risque toxique. Les guides du directeur d'école d'éducol et des sites académiques comportent des indications à ce sujet.

Pour prévenir tout incident, il convient d'éviter les plantes épineuses, les plantes urticantes, les plantes allergènes et bien sûr les plantes toxiques qui ne doivent pas être plantées dans les sites destinés à accueillir des enfants.

Par ailleurs, les enfants doivent être avertis du danger potentiel de certaines plantes. En effet, à l'intérieur ou à l'extérieur, elles peuvent présenter des risques et il convient de les mettre en garde.

## QUESTIONS RÉPONSES

### **Que faire en cas d'ingestion de baies, de succion ou encore de mâchage de plantes ou de végétaux ?**

Que vous connaissiez la plante responsable ou non, appelez immédiatement le centre antipoisons de votre région. Il vous donnera les conseils appropriés et pourra identifier la plante grâce à la description précise de sa tige, de ses feuilles (forme, couleur), de ses fruits (couleur, structure...).

### **Quelles sont les précautions à prendre ?**

Lors des activités pédagogiques, les enseignants doivent s'assurer que les végétaux accessibles aux enfants ne présentent pas de danger.

Concernant les végétaux d'ornement, le directeur doit s'assurer de la même manière de leur non-dangereuse. En cas de doute, il devra s'adresser aux services de la collectivité.



## LE COIN DE LA RÈGLEMENTATION

- BOEN n° 24 du 14 juin 1984 : Les plantes toxiques



## LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- Le guide de la maternelle - MEN
  - Guide pratique pour la direction de l'école primaire - MEN
  - L'éducation à la sécurité - MEN
  - Les plantes toxiques - AFPPSU
  - La santé des élèves - MEN
  - Référentiel pour le directeur d'école - académie de Clermont-Ferrand
-